

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Présents : FERMY Lucienne, PECH Didier, PORTRAT Marcel, CAZADIEU Stéphanie, DOSSAT Aurélie, FERMY Patrice

Absente : DÉCREMPS Jeanine procuration à Lucienne FERMY,

Convocation du 6 octobre 2017

Ordre du jour :

- Délibérations : terrain Calmégane – marché PLUI – convention école TDF – projet enfouissement réseaux Les Bories – DM église

- Questions diverses

Délibérations

Achat des parcelles cadastrées A 149- A 150- A 151- A 152

Madame le Maire propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles ci-dessous désignées, appartenant à Monsieur CALMEJANE, située au lieu-dit « Les travers » sur la commune de CREGOLS :

A 149 d'une superficie de 29 a 60 ca

A 150 d'une superficie de 54 a 25 ca

A 151 d'une superficie de 09 a 70 ca

A 152 d'une superficie de 05 a 45 ca

pour un montant de 1 600,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette décision et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Dissimulation des réseaux aériens « Les Bories »

Madame le maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de dissimulation des réseaux aériens cité en objet.

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'opération de sécurisation dissimulée des réseaux électriques aériens réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la commune de CREGOLS doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux associés de rénovation de l'éclairage public ainsi que des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Madame le Maire précise que la sécurisation dissimulée des réseaux électriques est financée en totalité par la FDEL. Il est présenté les devis estimatifs correspondants à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphonique et précisé que le coût de ces travaux, réalisés par la FDEL, pour le compte de la commune de CREGOLS, lui seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de dissimulation du réseau électrique aérien des Bories établi par la FDEL.
- Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et d'amélioration du réseau électrique
- Autorise la FDEL à lancer les études définitives. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la FDEL.
- Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Madame le Maire à signer, avec ORANGE et le

Président de la FDEL dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention, rédigée après étude définitive.

- Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et la FDEL.
- S'engage à financer l'ensemble des opérations conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget de sa collectivité.

Le montant restant à la charge de la commune est estimé à 15 000 €.

PLUI

Madame le Maire informe l'assemblée que le marché PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) a été validé. Elle précise que Didier PECH en est le référent et son suppléant pour cette commission. L'évolution du dossier sera diffusée sur le site internet de Crégols www.cregols.fr

Travaux école de Tour de Faure

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avancement de la concertation pour les travaux d'agrandissement de l'école de TDF

Après discussion, le conseil municipal de Crégols s'engage à participer financièrement, sous forme de fonds de concours, au coût total des travaux égal à 259 968,00 €, réalisés en deux tranches, proportionnellement à notre population et au fait que les enfants sont scolarisés sur plusieurs écoles. Il est donc tenu compte d'une pondération, de telle sorte que le nombre retenu pour la participation financière s'élève pour la commune de CABRERETS à 110, pour la commune de CENEVIÈRES à 110 et pour la commune de CREGOLS à 30.

- CREGOLS : 2,69 %

Avant d'accepter cette participation le conseil municipal demande des précisions supplémentaires et délibérera au prochain conseil municipal.

Décision modificative

Article 2135 -65 opération église	+ 1 200,00 €
Article 2151 -62 opération mur soutènement	- 1 200,00 €

Approbation à l'unanimité pour effectuer les travaux à l'horloge de l'église.

Renouvellement contrat cloches

Madame le Maire présente à l'assemblée le nouveau contrat d'entretien des cloches auprès de l'entreprise CESSAC pour 2018. Ce contrat est renouvelé pour une année et pourra être reconduit dans la limite de deux années, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Approbation à l'unanimité.

Fin de la séance 22 heures 30